

La version de base : un outil pour conserver le contexte littéraire dans la traduction

Paul MORGAN

Titulaire d'une maîtrise en Études Interculturelles du College at Southeastern (États-Unis), l'auteur est conseiller en traduction avec SIL Congo de l'Est, et accompagne des équipes de traduction du Centre Inter-confessionnel pour la Traduction de la Bible et l'Alphabétisation (CITBA) à Isiro (RDC).

La Bible en Bangala 1995 (BB) est l'une des versions les plus influentes dans le nord-est de la RDC. Cette Bible complète dans la langue régionale est une traduction basée sur l'équivalence dynamique et touche une très grande partie de la population que la FC ou que la NBS. Le bangala [bxg], une langue véhiculaire de quatre provinces du nord-est de la RDC, est apparentée au lingala [lin], qui est la langue véhiculaire des provinces du nord-ouest et aussi de la capitale, Kinshasa. Aujourd'hui, le lingala exerce une pression linguistique énorme à cause de la croissance rapide de Kinshasa en plus de sa force économique et culturelle. Aussi, le bangala ressemble de plus en plus au lingala. Comme les prédicateurs dans le nord-est enseignent généralement en bangala, la BB est très utilisée, et pour un grand nombre de personnes, c'est peut-être la seule Bible à laquelle ils ont accès. La BB est donc un outil indispensable entre les mains des chrétiens de la région. Cependant, cette présente étude de cas montre que la BB a aussi renforcé un enseignement d'Ex 30.11-16 qui ne donne pas assez de considération au contexte littéraire. Les traducteurs de la Bible veulent encourager les lecteurs à une bonne compréhension du texte dans son contexte, et là où cet effort semble échouer, une enquête sur les causes est justifiée.

L'étude de cas se déroule dans une communauté évangélique du nord-est de la RDC, une dénomination dynamique et solide, qui possède un système d'écoles bibliques pour former leurs pasteurs et leurs évangélistes. En outre, elle a récemment publié une nouvelle version de leur catéchisme, pour édifier tous les membres de la communauté.

Dans cette dénomination, Ex 30.11-16 est régulièrement enseigné le dimanche consacré au Budget Communautaire. Une pratique qui est répandue dans de nombreuses églises de la région et qui a un but noble : celui de soutenir le siège de la dénomination. Dans cette région, la plupart des pasteurs survivent, et beaucoup survivent à peine, grâce aux contributions de la congrégation locale qui est sous leur direction. Dans cette dénomination particulière, les congrégations locales forment un district d'églises. Il y a un responsable pour le district, et il vit souvent des contributions apportées par chacune des églises de son district. Ces pasteurs de

district sont dirigés par une équipe de direction pour l'ensemble de la dénomination. Malheureusement, cette équipe a du mal à financer ses opérations parce qu'elle semble si éloignée de la congrégation locale. Afin de répondre à ce besoin, le Budget Communautaire a été créé. Chaque membre de l'église contribue pour le bureau de la dénomination selon un montant fixe.

Le dimanche où l'église recevra la contribution pour le Budget Communautaire, le message de certains enseignants est basé sur deux passages : Ex 30.11-16 et Matt 17.24-27. Comme on peut le voir dans les deux exemples ci-dessous, la version BB suit de très près la traduction de la FC, même dans le titre de la section :

L'impôt pour le sanctuaire

¹¹ Le Seigneur dit encore à Moïse : ¹² « Lorsque tu feras le recensement des Israélites, chacun d'eux me payera une taxe destinée à préserver sa vie, afin qu'aucun fléau ne vous atteigne pendant le dénombrement. ¹³ Chaque homme astreint au recensement donnera une pièce de cinq grammes d'argent, selon la moitié de l'unité de poids en vigueur au *sanctuaire. Cet argent sera prélevé en ma faveur ¹⁴ sur tous les Israélites recensés, de vingt ans et plus. ¹⁵ Un riche ne versera pas davantage, ni un pauvre moins que cinq grammes d'argent ; chacun versera en ma faveur le montant indiqué, afin de préserver sa vie. ¹⁶ Quand tu auras recueilli tout cet argent des mains des Israélites, tu l'utiliseras pour l'entretien de la tente de la rencontre. Je me souviendrai ainsi des Israélites et je protégerai leur vie. » (Ex 30.11-16 FC)

Mpako ya ndako ya bosantu

¹¹Nkolo alobaki lisusu na Moïze : ¹²"Ntango okobanda kokoma bankombo ya batu nyoso ya Israele, motu moko na moko akofuta mpako epai na Nkolo mpo abatela bomoi na ye, boye mpasi moko te eyeela ye ntango na kokoma nkombo na ye. ¹³Motu nyoso oyo akokomisa nkombo na ye, akopesa ndambo ya sikele, lokola oyo basaelaka na wema ya bosantu. Yango ekozala mpako bakofuta mpo na Nkolo ¹⁴na motu nyoso oyo akokisi mbula ntuku mibale to koleka, ntango akokomisa nkombo. ¹⁵Bino nyoso bokofuta mpako epai na ngai, mpo na kobatela bomoi na bino; ozala motu ya mosolo to mosikini, okofuta kaka ndambo ya sikele. ¹⁶Yo, Moïze, ntango okozwa mbongo yango na maboko ya Baisraele, okosalala yango mpo na misala ya wema ya kokutana. Boye ngai Nkolo nakokanisa bino Baisraele, mpe nakobatela bomoi na bino." (Kobima 30.11-16 BB).

Taxe de la Maison Sainte

¹¹ Le Seigneur dit encore à Moïse : ¹² « Quand tu commenceras à écrire les noms de tout le peuple d'Israël, chacun paiera une taxe au Seigneur pour qu'il protège sa vie, afin qu'aucune maladie ne vienne sur lui quand il écrira son nom. ¹³ Toute personne qui fera écrire son nom donnera un demi-shekel, comme ceux qu'on utilise dans la tente sainte (le tabernacle). Cela sera une taxe qu'ils paieront au Seigneur ¹⁴ pour toute personne âgée de vingt ans ou plus, lorsqu'elle fera inscrire son nom. ¹⁵ Vous tous, vous paierez une taxe à moi, pour protéger vos vies ; que vous soyez riches ou pauvres, vous ne paierez qu'un demi-shekel. ¹⁶ Toi, Moïse, quand tu prendras cet argent des mains des Israélites, tu

l'utiliseras pour le travail de la tente de rencontre. Ainsi, moi, le Seigneur, je penserai à vous, Israélites, et je protégerai vos vies. » (Ex 30.11-16 BB retraduction de l'auteur).

Cette section est lue à partir des Écritures, puis l'enseignement commence. Il établit un lien immédiat entre ce passage et le Budget Communautaire. De la même manière qu'un recensement des Israélites a été effectué, la dénomination procède maintenant à un recensement. De la même manière que les Israélites ont payé un montant standard, tous les membres de l'église doivent payer un montant standard. Les Israélites payaient cet argent comme une taxe. Ce n'était pas facultatif.

Jusqu'à présent, la prédication ne semble pas trop dangereuse. Oui, peut-être qu'aucune attention n'a été accordée au contexte plus large, mais par principe, le peuple de Dieu dans l'AT contribuait aux finances de la tente de la rencontre, et donc, le peuple de Christ devrait lui aussi contribuer au fonctionnement de sa communauté. Malheureusement, l'utilisation d'une herméneutique inadéquate a d'autres implications qui ne sont pas si anodines. La prédication continue : « Pourquoi faut-il payer une taxe lors d'un recensement ? » En utilisant le cadre herméneutique déjà employé, le prédicateur donne simplement la réponse à partir de cette traduction, *boye mpasi moke te eyeela*, « afin qu'aucune maladie ne vienne » sur le membre de l'église (v. 12), et pour le protéger (v. 16).

Alors, que font ces enseignants avec Matt 17.24-27 ? La juxtaposition de ce passage pourrait-elle apporter un contexte biblique plus large à cette interprétation ?

Le paiement de l'impôt du temple

²⁴ Quand Jésus et ses disciples arrivèrent à Capernaüm, les percepteurs de l'impôt du temple s'approchèrent de Pierre et lui demandèrent : « Votre maître ne paie-t-il pas l'impôt du temple ? » – « Si, il le paie », répondit Pierre.

²⁵ Au moment où Pierre entrait dans la maison, Jésus prit la parole le premier et dit : « Qu'en penses-tu, Simon ? Qui doit payer les impôts ou les taxes aux rois de ce monde ? Les citoyens de leurs pays ou les étrangers ? » – ²⁶ « Les étrangers », répondit Pierre. « Par conséquent, lui dit Jésus, les citoyens n'ont pas à payer. ²⁷ Cependant, nous ne voulons pas choquer ces gens. C'est pourquoi, va au lac, lance une ligne à l'eau, tire à toi le premier poisson que tu attraperas et ouvre-lui la bouche : tu y trouveras une pièce d'argent qui suffira pour payer mon impôt et le tien ; prends-la et paie-leur notre impôt. » (FC)

Malheureusement, cette péricope dans Matthieu ne sert qu'à donner l'approbation de Jésus à leur interprétation du passage de l'Exode. À partir de cette brève histoire, ces enseignants se concentrent sur le fait que Jésus lui-même a payé la taxe du temple. Si Jésus l'a payée et a donné des instructions à Pierre, alors chaque membre de l'église devrait considérer le Budget Communautaire comme une obligation contraignante.

Finalement, les membres de l'église quittent donc le culte ayant entendu qu'ils devaient payer leur part du Budget Communautaire sous la forme d'une taxe d'église afin que Dieu les protège du désastre. Cet enseignement particulier correspond aux croyances largement répandues selon lesquelles la souffrance dans le monde est le châtement de Dieu ou peut-être le résultat de la sorcellerie. Il n'entre pas dans le cadre de ce document de critiquer ces croyances, mais nous voudrions simplement souligner pourquoi il est si facile pour les gens d'accepter cet enseignement. Comme la population est continuellement confrontée à la souffrance, et que la source de cette souffrance peut être Dieu ou des esprits maléfiques, chacun ressent le besoin d'être protégé. Ainsi, la vision populaire du monde leur donne des « oreilles pour entendre » ce message et pour chercher à se protéger de la colère de Dieu via le paiement du Budget Communautaire.

Nous constatons que beaucoup de prédicateurs dans cette dénomination lisent Ex 30.11-16 de cette manière qui ignore le contexte littéraire plus large et notamment le lien avec l'expiation. De toute évidence, les églises de cette région, comme partout dans le monde, ont un grand besoin de continuer à enseigner le récit global de la Bible afin d'aider les gens à comprendre l'unité des Écritures et les thèmes universels. En outre, les enseignants doivent être correctement formés à l'herméneutique et à l'exégèse, et la dénomination s'efforce d'y parvenir par le biais d'un système d'écoles bibliques. Non seulement cela, mais les enseignants doivent également disposer de ressources pour l'étude de la Bible dans des langues qui leur sont accessibles, comme par exemple des commentaires et des dictionnaires bibliques. Dans ce domaine, de nombreux efforts doivent encore être faits car ce genre de ressources n'existe pratiquement pas en bangala. La plupart du temps, les enseignants n'en disposent que de quelques-unes en français, voire n'en ont pas du tout. Sans négliger ces efforts cruciaux déjà en cours, nous voulons examiner la question de la traduction elle-même. On peut se demander s'il existe un autre facteur qui a mené ces enseignants à cette interprétation. Après une analyse, nous constatons que la traduction facilite le malentendu de ce passage parce qu'elle s'est trop appuyée sur un modèle, la FC.

On peut reprendre la pratique de Harold Fehderau, qui a proposé en 1979 une méthode de traduction pour aider les traducteurs à ne pas suivre aveuglement une autre traduction. Il appelait cette méthode, « Base et modèle ». Il propose que les traducteurs se réfèrent à une version de base, qui est plus littérale, et aussi à une version modèle, qui est plus dynamique. Fehderau a reconnu le danger que pose une version dynamique utilisée comme version de base, et son avertissement est toujours pertinent. Récemment, Robert Bascom nous a rappelé que, jusqu'à nos jours, les traducteurs ont tendance à suivre une seule version intermédiaire, alors la version modèle devient la version de base *de facto*. Bascom reconnaît que la réalité d'aujourd'hui est plus complexe qu'une seule version modèle et une seule version

de base comme à l'époque de Fehderau. Maintenant, les équipes de traduction ont accès à plusieurs versions de bases y compris l'interlinéaire en grec ou en hébreu. Alors, avec cette nouvelle complexité, comment est-il possible qu'une équipe de traduction puisse trop s'appuyer sur une seule version ? Dans son étude de cas du projet de traduction en tojolabal au Mexique, Bascom a noté l'influence subconsciente d'une version modèle sur le terme clé « sanctuaire » :

Le problème n'est pas seulement que les traducteurs aient suivi un modèle (le TLA) à l'exclusion d'autres versions (y compris plus formelles ou « de base »), mais qu'en voyant un seul terme presque partout dans leur modèle, ils se soient naturellement tournés vers le terme qu'ils connaissaient dans leur contexte pour un lieu saint : leur église.¹

Ainsi, même si les traducteurs consultent des traductions multiples, à la fois dynamiques et formelles, ils peuvent encore être enclins à se tourner naturellement vers la traduction modèle. Cette tendance partiellement consciente peut être le résultat de l'omniprésence d'un terme, comme dans le cas de Bascom, ou peut-être à cause de l'estime dont jouit la traduction modèle au sein de l'église. Quoi qu'il en soit, pour que les traducteurs puissent résister à cette influence de la version modèle, ils ont besoin de plus d'indications sur ce qu'il faut rechercher exactement, dans les versions de base. Notre étude de cas souligne en particulier la nécessité de se référer à une version de base pour les éléments qui déterminent le contexte littéraire, par exemple les termes clés et les titres de section.

Termes

Dans notre passage en Ex 30, certains termes clés sont basés sur la racine כפר *kpr*. Dans 30.12, l'auteur utilise ce nom dans la construction, כפר נפשו *kôfêr nafšô*, littéralement « rançon de sa vie ». Dans 30.15, cependant, nous trouvons la forme verbale suivie d'un syntagme prépositionnel, על-נפשתיכם *lekappér 'al-nafšôtéykêm*, « expier sur vos vies ». À la fin du passage de 30.16, nous trouvons à la fois le nom, הכפרים *hakkippourîm*, « l'expiation », et la répétition du syntagme verbal comme dans 30.15.

Commençons par la forme nominale de 30.12. La FC la traduit par « payera une taxe destinée à préserver sa vie » et la BB par *akofuta mpako epayi na Nkolo mpo abatela bomoi na ye*, « paiera une taxe au Seigneur pour qu'il protège sa vie ». Ces expressions tentent de transmettre le sens équivalent de la rançon, et puisque le contexte immédiat de 30.11-16 concerne « vos vies », la rançon semble un choix approprié (cf. aussi Ex 21.30 ; Nomb 35.31-32). Dans 30.16, la FC et la BB laissent la forme nominale implicite et traduisent par « cet argent », rendant effectivement son équivalent au v. 12 « une taxe au Seigneur pour qu'il protège sa vie ». Ailleurs

¹ Robert A. Bascom, « Bases and Models Revisited: The Importance of Using Different Types of Reference Translations », *The Bible Translator* 68.1 (2017) p. 8 ; traduction de l'auteur.

dans le contexte immédiat de l'Exode, cette même forme de 30.16 apparaît dans 29.36 et 30.10. À ces endroits, la FC et la BB ne traduisent pas ce terme par un équivalent formel, mais, implicitement, par le concept « purifier ». Ex 29.36 prescrit un sacrifice pour consacrer l'autel des holocaustes, et Ex 30.10, un sacrifice pour l'autel des encens. Le but de ces actions est l'expiation et la consécration ; ainsi, ces traductions ont opté pour le concept « purifier » au lieu de « rançon ». Pourtant, il serait très improbable qu'un lecteur de la FC ou de la BB puisse jamais faire le lien entre ces deux idées, la rançon et la purification, qui sont représentées par le même terme. Keil et Delitzsch soulignent que le terme כִּפֶּר *kôfêr*, « rançon », se base sur l'expiation. Ils expliquent que « la culpabilité elle-même était couverte (Ps 32.1), ou effacée (Jér 18.23), aux yeux de Dieu » et que « l'âme est protégée par le *kôfêr*, de manière à pouvoir venir sans danger en présence du Dieu saint². » Bien sûr, en français, « la rançon » est un terme clé fortement lié à l'idée d'expiation et à celle de rédemption, mais ces mêmes liens ne sont pas nécessairement suscités par ces expressions équivalentes dans la FC et la BB. Le fait de traduire un terme par une expression a l'avantage de clarifier la signification d'un terme particulier, dans notre cas, « la rançon ». Mais l'inconvénient est que cette façon de faire masque les liens intertextuels avec d'autres parties des Écritures. En d'autres termes, cette traduction, en explicitant le mot « rançon », a en même temps rendu plus difficile pour l'interprète de situer ce passage dans le livre de l'Exode et le Pentateuque.

Cet obscurcissement de l'expiation est renforcé par la traduction des formes verbales en 30.15-16. La BB les traduit, *mpo na kobatela bomoi na bino*, « pour protéger votre vie » (v. 15) et *nakobatela bomoi na bino*, « je protégerai vos vies » (v. 16). Cette traduction explique la fonction de ce verbe dans le contexte immédiat, à savoir la protection contre la peste. Il ne s'agit pas d'une conclusion erronée pour le contexte immédiat, mais, encore, elle obscurcit l'idée d'expiation dans le passage. Il est à noter que, même si la LXX traduit le nom en 30.12 par λύτρον *lutron*, « rançon », elle rend les verbes des vv.15-16 par ἐξλάσκωμαι *exilaskomai*, « propitier ; expier ». Ainsi, pour la LXX, le lien avec l'expiation est toujours présent. La BB a simplement suivi la FC qui traduit les formes verbales par « afin de préserver sa vie » et « je protégerai leur vie ». Aucune de ces options ne conserve un lien évident avec l'expiation. En contraste, la New Living Translation (NLT) dit,

When this offering is given to the LORD to purify your lives ... (Ex 30.15 NLT07)
 « Quand cette offrande est donnée à l'Éternel pour purifier vos vies »,

ce qui permet de relier ce verset à l'idée d'expiation. De plus, dans 30.16, où les formes nominales et verbales sont toutes les deux présentes, NLT07 les différencie

² C. F. Keil and F. Delitzsch, *Commentary on the Old Testament*, Vol. 1, Peabody : Hendrickson, 1996, p. 458 ; traduction de l'auteur.

respectivement comme *ransom money*, « l'argent de rançon », et *it will purify*, « il purifiera ».

Les traducteurs de la BB auraient pu rater cette différence entre la forme nominale (30.12) et les formes verbales (30.15-16), car dans leur version de base, probablement la NBS, toutes ces formes sont traduites par « rançon ». Heureusement, aujourd'hui, les traducteurs peuvent utiliser les « Ressources enrichies » de Paratext, par exemple NBS11+, pour repérer ce décalage. Dans la ressource NBS11+, si le traducteur clique avec sa souris sur le mot « rançon » en 30.15-16, Paratext offre cette définition, « action causative par laquelle un prêtre accomplit les rituels requis pour ôter l'impureté qui est sur les gens ou les objets, ce qui normalement exige un sacrifice sanglant ou une autre forme de compensation. »

En principe, les traductions d'Ex 30.11-16 devraient garder un lien avec l'idée d'expiation. Ce passage suit de près la section sur la consécration des prêtres. Dans cette section-là, on fait l'expiation pour l'autel (29.36). Le but de cette activité est la « consécration », afin que ces choses soient saintes (29.37). Le passage fait allusion à la raison pour laquelle la sainteté et la consécration sont essentielles : Dieu a l'intention de vivre parmi son peuple (29.45) ! Ensuite, il y a une autre section qui implique l'expiation pour l'autel des parfums. Dans 30.6, nous revoyons le thème de la présence de Dieu avec son peuple, et dans 30.10, nous trouvons une autre juxtaposition de la sainteté et de l'expiation. Ainsi, lorsque nous arrivons à 30.11-16, nous devrions lire à travers l'optique interprétative que la sainte présence de Dieu parmi son peuple exige la consécration et l'expiation. C'est dans ce contexte que s'inscrit le paiement qui est effectué. Keil et Delitzsch font le lien entre ce passage et le recensement de l'armée en Nomb 1.3. Comme les hommes sont mis à part – consacrés, en quelque sorte – à l'armée du Seigneur, il faut faire l'expiation.

L'expiation est un thème clé de l'AT. Par exemple, Aaron offrait de l'encens pour faire l'expiation (Nomb 16.46-7) ; on faisait l'expiation par une offrande de bijoux (Nomb 31.50) ; on pouvait faire l'expiation pour un meurtre non résolu (Deut 21.8) ; Pinhas a fait l'expiation avec sa lance (Nomb 25.13) ; Ésaïe avait besoin d'expiation lorsqu'il apercevait le trône de Dieu (És 6.7) ; l'iniquité de Jacob serait expiée par l'exil (És 27.9) ; etc. Si un lecteur employait la même herméneutique inadéquate de l'AT que celle utilisée dans cet enseignement en Ex 30.11-16, cela conduirait à des applications très étranges pour ces passages !

En outre, le concept d'expiation est crucial parce que le NT repose fortement sur la compréhension préalable de catégories comme « expiation », « sainteté » et « péché », qui sont définies par des références à l'AT. Comme le souligne Rodrigues,

Le concept d'expiation du NT reprend celui de l'AT, mais le NT l'élabore explicitement dans une perspective christologique. Le Christ est le prêtre qui fait l'expiation (vb.

ἱλάσκομαι *hilaskomai* ; Hébr 2.17), le moyen ou le lieu de l'expiation (ἱλαστήριον *hilastêrion* ; Rom 3.25), et le sacrifice d'expiation (ἱλασμός *hilasmos* ; 1 Jean 2.2 ; 4.10). Dans le NT, l'expiation ou le pardon divin des péchés est fourni par le Christ³.

On pourrait donc s'attendre à ce qu'un interprète chrétien soit capable de relier Ex 30.11-16 à ce grand thème de l'expiation dans l'Écriture.

Une manière de résoudre ce problème est de suivre l'exemple de NLT07 pour ce terme. Nous proposons alors que les traducteurs dans la région traduisent la forme verbale « expier pour vos vies » (vv. 15-16) différemment de « rançon ». Par exemple, on pourrait envisager « purifier vos vies ». Cette modification aidera l'enseignant à lier cet enseignement aux catégories du culte au lieu de catégories de l'obligation administrative.

Un deuxième terme problématique est celui de « taxe ». Dans la FC, « impôt » apparaît dans le titre de la section, et « taxe » dans le verset 30.12. Dans la BB, *mpako*, « taxe », apparaît en 30.12,13, 15 et dans le titre de section. Le choix d'utiliser le mot « taxe » dans ce passage est fascinant. Il semble être repris dans ce passage par un passage quasi-parallèle dans Matthieu 17.24-27. C'est un « passage quasi-parallèle » parce que ce texte montre comment les autorités juives de l'époque de Jésus appliquaient cette section de l'Écriture, mais ce n'était peut-être pas l'intention originale d'Ex 30.11-16. De plus, dans ce texte, nous nous contentons d'inférer que le didrachme doit être considérée comme un impôt à partir de la question de Jésus à Pierre, « Qui doit payer les impôts ou les taxes aux rois de ce monde ? » (v. 25, FC). En fait, R. T. France commente :

« L'impôt à demi-shekel sur les temples était un prélèvement annuel sur les hommes juifs adultes, et contrairement aux impôts romains (voir le 22.15-22), on pouvait s'attendre à ce qu'il soit payé comme un devoir patriotique, mais les Sadducéens le désapprouvaient en tant qu'institution pharisaïque relativement récente et les membres de la communauté de Qumran ne le payaient en principe qu'une fois dans leur vie⁴. »

Ce lien faible entre les deux passages ne semble donc guère justifier de relire dans l'AT l'idée d'une taxe.

Le mot qui apparaît dans l'exemple 30.11-16 est תרומה *teroûmâh*, « offrande, contribution ». La LXX le traduit par εἰσφορά *eisphora*, « contribution, offrande », et non comme l'un des mots utilisés dans Matt 17, τέλη *telê* ou κῆνσον *kênson* pour « taxe ». Malheureusement, la BB rend ce terme *mpako* « taxe ». Ceci est regrettable

³ A. M. Rodrigues, « Atonement », in *Lexham Theological Wordbook*, sous dir. D. Mangum *et al.*, Bellingham : Lexham Press, 2014 ; traduction de l'auteur.

⁴ R. T. France, *The Gospel of Matthew*, Grand Rapids : Eerdmans, 2007, pp. 665-66 ; traduction de l'auteur.

car il existe d'autres termes, comme *mabonza* « offrande » (Ex 29.28) et *makabo* « cadeaux » (35.5). En outre, au v. 12, cette version traduit le mot « rançon » par *mpako epai na Nkolo mpo abatela bomoi na ye*, « taxe au Seigneur pour qu'il protège sa vie », traitant effectivement la taxe comme une information implicite. En traduisant תרומה *teroûmâh* par *mpako*, « taxe », les traducteurs ont encore supprimé ce passage des pratiques culturelles d'expiation, et le passage est désormais plus facilement considéré comme un devoir sociétal. En d'autres termes, lorsque les lecteurs se demandent « Pourquoi Dieu a-t-il fait payer les Israélites pour leur protection ? », ils ne peuvent que répondre que cet argent était une taxe et une obligation. On paie parce que Dieu l'a dit, et si on ne paie pas, Dieu ne protège pas.

Ainsi, nous recommandons que le terme תרומה *teroûmâh* ne soit pas traduit par « taxe », mais par l'un des termes qui sont habituellement utilisés à cet effet dans le reste du livre.

Titres de section

Le titre de section aussi conduit à cette dissociation de ce passage et de son contexte littéraire. Cela est dû au terme « taxe » mais aussi à la façon dont certains enseignants utilisent les titres de section dans notre contexte. Les traducteurs préparent un système de titres de section comme guide et dispositif heuristique pour aider le lecteur à situer correctement un texte dans l'ensemble du discours. Ils s'attendent à ce que le lecteur puisse ensuite comprendre un passage dans son contexte et en tirer une application. Cependant, certains enseignants utilisent les titres de section uniquement pour trouver des textes qui sont liés au thème qu'ils voudraient exploiter dans leur prédication.

Pour le titre de section dans Ex 30.11, nous avons déjà expliqué comment le mot « taxe » peut induire le public en erreur, mais considérons le placement d'un titre de section ici au-dessus de 30.11. En termes de placement des titres, Ernst Wendland mentionne que cela devrait découler d'une analyse du discours du texte d'original. Parfois, les traducteurs incluent trop de sections, mais pour notre texte, il semble que l'original délimite clairement une section entre 30.11-16. Cette section est indiquée dans le texte massorétique par le symbole פ à 30.10 et 16, qui délimite une petite unité (hébr. *pârâsâh petouhâh*). Une autre caractéristique très évidente du discours est la répétition de l'expression « Puis le Seigneur dit à Moïse » qui, dans ce chapitre, introduit les sections aux vv. 11, 17, 22 et 34. Il semble donc clair que le placement de cette section au-dessus de 30.11 est effectivement valable en termes de discours lui-même.

Cependant, les titres sont facultatifs, et parfois, nous pouvons les éliminer. Une solution serait donc de supprimer ce titre de section si nous constatons qu'il ajoute à la confusion en séparant le passage du contexte environnant. Cette solution

conviendrait bien à une traduction conçue pour les versions orales, comme la lecture à haute voix d'une section étendue de l'Écriture (par exemple sur le « *Proclaim* ») ou la présentation dramatique de celle-ci. Lors d'une représentation orale de l'Écriture, le public est plus susceptible d'interpréter les différents passages en fonction du contenu du reste du discours, car il entend généralement une partie beaucoup plus longue que celle qui est lue pendant une prédication. Il convient de noter que l'organisation *La foi vient en écoutant*, du moins selon notre expérience, ne lit pas les titres de section dans les enregistrements. Cela est extrêmement important pour les équipes de traduction qui prévoient de s'appuyer fortement sur la distribution audio. Dans un tel cas, l'équipe ne devrait pas dépendre des titres de section comme clé d'interprétation pour leur traduction. Mais si l'on garde cela à l'esprit, la présentation orale d'une section étendue de l'Écriture permettrait certainement au public d'entendre le passage dans son contexte littéraire immédiat.

Une deuxième solution est proposée par Ernst A. Gutt, qui a observé une alternative dans un titre de section plus détaillé dans les cas où il existe un obstacle culturel important à une interprétation correcte. Wendland voit cette proposition comme un moyen d'aider à orienter les lecteurs avant qu'ils ne s'engagent réellement dans le passage. Cependant il offre un mot d'avertissement, « Il existe un réel danger que des lecteurs inexpérimentés interprètent ces mots comme une partie du récit biblique⁵ ». En outre, nous constatons que cette solution serait difficile à mettre en application à cause de la grande portée d'un tel projet de traduction. Ce genre de projet prendrait plus de temps par rapport aux projets actuels, peut-être est-il plus pertinent pour des langues qui touchent de grandes populations. Mais aussi, cette méthode exigerait beaucoup d'éducation à d'autres égards puisque le public n'est pas habitué aux textes qui sont accompagnés de commentaires explicatifs. Ce serait un formatage étranger.

Finalement, une troisième solution à notre problème consiste en un titre de section succinct qui serait en même temps explicatif. Comme certains enseignants de la région ne font aucun effort pour lier les passages à l'unité discursive plus large, les églises de la région sont confrontées à des défis similaires à ceux qui utilisent des traductions de lectionnaires, où le public n'est pas conscient parfois du contexte littéraire. Dans un tel contexte, James Pohligh conseille que les titres de section soient « explicatifs afin de répondre au besoin primordial du public du dimanche de comprendre le texte hors contexte⁶ ». Il envisage donc toujours un titre concis sous une forme qui pourrait aider le public à le distinguer du reste du texte de la Bible. Le défi à relever ici est avant tout la créativité nécessaire pour rédiger un titre fiable,

⁵ Ernst R. Wendland, « On Preparing a Reader-Friendly Format: With Emphasis on Section Headings », *Notes on Translation* 7.3, 1993, pp. 13-27, p. 26 ; traduction de l'auteur.

⁶ James N. Pohligh, « Translating the Lectionary: The Mofu-Gudur Experience », *Notes on Translation* 13.4, 1999, pp. 1-10, p. 7 ; traduction de l'auteur.

informatif et en même temps concis. Pour Ex 30.11-16, il ne serait pas trop difficile de lier notre section aux sections précédentes si nous utilisons le thème de purification au lieu de taxe. On pourrait peut-être dire : « L'offrande pour purifier les Israélites ». Nous croyons que cette option serait la plus efficace.

Conclusion

En conclusion, nous constatons dans notre étude de cas que l'équipe de traduction s'est trop appuyée sur sa version modèle en particulier pour les termes clés et pour le titre de section. Ces décisions de traduction ont conduit certains interprètes à dissocier ce texte de son environnement littéraire. Par conséquent, nous appuyons Fehderau selon qui les traducteurs doivent se référer à un texte de base au moins, mais nous mettons l'accent sur les éléments qui concernent le contexte littéraire, tels que les termes clés et les titres de section. Pour les équipes qui utilisent Paratext, cette tâche est devenue un peu plus facile avec l'introduction des « ressources enrichies », par exemple, NBS11+. Avec ce nouvel outil, l'équipe de traduction pourrait utiliser un texte de base pour garder ces liens au contexte littéraire dans leurs traductions. Une traduction ne doit pas se concentrer uniquement sur la compréhensibilité de passages discrets au détriment de la fonction de ces mêmes passages au sein de l'unité discursive plus large. En d'autres termes, les traducteurs devraient se fixer pour objectif d'aider les lecteurs à situer un texte donné dans son contexte littéraire.

Pour ce passage en particulier, Ex 30.11-16, nous proposons quelques légères modifications qui aideront les lecteurs à situer ce texte dans son contexte. Tout au long du passage, le terme תרומה *teroûmah*, « offrande, contribution », pourrait être traduit par l'un des termes qui est habituellement utilisé à cet effet dans le reste du livre. Dans les vv. 15-16, concernant les termes clés liés à la racine כפר *kpr*, la forme verbale « expier pour vos vies » devrait être traduite différemment de « rançon ». En outre, nous conseillons que les traductions n'utilisent pas le mot « taxe » dans ce titre de section. Si les équipes choisissent d'utiliser un titre de section, elles pourraient chercher un moyen de lier cette section à l'idée d'« expiation ». Ces recommandations inciteraient au moins l'enseignant à reconsidérer le cadre herméneutique utilisé.

Il existe d'autres moyens pour les projets de traduction d'encourager une solide compréhension du contexte littéraire. L'un de ces efforts est la narration des histoires bibliques, qui pourrait se faire avant ou en même temps que la traduction écrite. Cette narration présente au public cible l'ensemble du « panorama » des Écritures dans un délai relativement court. À mesure que le public apprend à raconter ces histoires, il commence à interagir avec des thèmes bibliques universels et à suivre leur évolution tout au long de l'Écriture. Un autre effort similaire consiste à utiliser différents médias, tels que la chanson ou le théâtre, pour enseigner une partie de l'Écriture et

de ses thèmes. En plus de cela, les organisations de traduction pourraient également envisager de produire des introductions plus détaillées aux livres de la Bible que celles qui figurent actuellement au début de chaque livre. Cet effort pourrait se faire au niveau national dans les langues véhiculaires. Vu que les maisons d'éditions imposent des restrictions sur la longueur des introductions qui sont imprimées dans la Bible, nous proposons que les organisations de traduction cherchent des moyens pour imprimer un livre d'introductions qui accompagne la Bible. Ces introductions pourraient également être produites en version audio. Il serait utile que ces introductions mettent en évidence certains thèmes bibliques et montrent comment l'équipe les a traduits.

Finalement, les responsables des programmes de traduction et les comités de langue doivent faire des recherches lorsqu'ils envisagent de traduire l'AT. Avant de traduire, il faut se renseigner sur la manière dont les Écritures sont généralement enseignées dans les églises. Combien de passages sont lus ou sont entendus pendant un culte ? Les enseignants savent-ils généralement comment situer les passages de l'AT dans le contexte biblique plus large ? En outre, un projet de traduction doit déterminer les médias qui seront principalement utilisés pour la distribution. Quelles sont les forces et les faiblesses de ce choix de média par rapport au contexte littéraire ? Cette recherche aiderait une équipe de traduction à fournir au public cible les liens nécessaires pour discerner le contexte littéraire.